



## **NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024** **Votés en Conseil Communautaire du 26 mars 2024**

A ce jour, la CCMDL dispose d'un budget principal et de 17 budgets annexes. Ces budgets annexes ont été créés pour mieux identifier certains équipements ou certaines compétences.

Au niveau règlementaire, le budget 2024 se caractérise par un changement de la nomenclature comptable et budgétaire avec l'adoption du référentiel M57. Toutefois, les budgets en M4 ne sont pas concernés par l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et conservent leur propre nomenclature :

- Budget principal : M57,
- Ordures ménagères : M4,
- Assainissement : M49,
- Economie : M57,
- Crèche de Chevrières : M57,
- Autorisation droit du sol : M57,
- Centre Médical de l'Argentière : M57,
- Centre aquatique Escap'ad : M57,
- Zone d'Hurongues : M57,
- ZA Sainte Catherine : M57,
- ZA Chevrières : M57,
- ZAC Croix Chartier : M57,
- ZA Le Plomb : M57,
- ZAC Les Plaines : M57,
- ZA Croix Grand Borne : M57,
- ZA Bellevue II : M57,
- ZI Colombier Grange Eglise I : M57,
- ZA Grange Eglise II : M57.

Les budgets primitifs 2024 ont été élaborés sur la base du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2024 et des observations des membres de la commission finances et du bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire a voté le budget principal et les 17 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève :

- en section de fonctionnement à 42 915 099 €
- en section d'investissement à 28 197 423 €,
- soit un total de 71 112 522 €.

Le contexte budgétaire 2024 se caractérise par une évolution des charges notamment liée au coût de l'énergie et à l'inflation plus généralement. Les

dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes dans un contexte où les marges de manœuvre des collectivités en matière fiscale sont réduites depuis la suppression de la taxe d'habitation, et la suppression en cours de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et leur remplacement par un reversement de TVA nationale. Les taux d'emprunts sont également en hausse significative.

Les élus de la CCMDL ont voulu malgré ce contexte :

- Maintenir un niveau de services publics importants voir le renforcer (exemples : bus France services itinérant, augmentation des subventions aux structures en matière sociale, petite enfance...),
- Poursuivre les projets d'investissement nécessaires à la vitalité du territoire et à son attractivité,
- Poursuivre l'ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050,
- Se donner les moyens d'assumer leur politique par une hausse raisonnée des taux des impôts locaux.

A noter que sur le budget principal, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

## **Les comptes administratifs et de gestion 2023**

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2023 avec leurs résultats ont été votés en mars 2024.

### **Montants pour l'ensemble des budgets**

Les résultats suivants en consolidés pour l'ensemble des budgets :

En fonctionnement pour un prévisionnel de 43,162 millions € :

- Dépenses réalisées : 29,056 millions €,
- Recettes réalisées : 40,409 millions €,
- Résultat cumulé : 11,353 millions €.

En investissement pour un prévisionnel de 34,064 millions € :

- Dépenses réalisées : 16,844 millions €,
- Recettes réalisées : 15,221 millions €,
- Déficit cumulé : 1,622 millions €.

### **Epargne brute et épargne nette pour le budget principal**

Concernant le budget principal, malgré une diminution du remboursement des intérêts d'emprunts, par rapport à 2022 :

- L'épargne brute ( \*) s'élève à **2 237 768 €** en diminution par rapport à 2022 d'environ 463 000 € soit - 17,05 %.
- L'épargne nette ( \*\*) s'établit à **925 491 €** en diminution par rapport à 2022 d'environ 323 000 € soit -26,4 %.

L'endettement diminue sur le budget principal et la capacité de désendettement de 3,58 années est un bon ratio.

- **Liste des subventions attribuées en 2022 et 2023 (budget principal et budget économie).**

	2022	2023
AGRICULTURE FORET	53 990,89	82 104,52
MUSIQUE	57 700,00	70 556,00
CULTURE	24 677,05	22 043,25
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	577 375,53	615 151,10
PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES	120 560,00	121 296,00
PARTENARIAT SOCIAL, EMPLOI INSERTION	200 939,72	198 172,40
HABITAT, LOGEMENT	14 454,00	35 602,00
TRANSITION ECOLOGIQUE	58 391,40	72 164,29
TOURISME	271 649,36	290 000,00
ECONOMIE (budget économie)	204 438,92	164 328,40
<b>TOTAL</b>	<b>1 584 176,87</b>	<b>1 671 417,96</b>

### **Les 18 budgets primitifs 2024 (principal et annexes)**

Les propositions budgétaires consolidées de ces 18 budgets représentent avec les écritures d'ordre, un montant total de 71,112 millions d'euros se répartissant ainsi :

- 42,915 millions € en fonctionnement,
- 28,197 millions € en investissement.

Pour le budget prévisionnel 2024, des arbitrages ont été effectués afin d'améliorer l'épargne de gestion. Un travail sur les recettes a aussi été engagé. De plus, à la suite du travail mené avec KPMG sur l'année 2022, il a été décidé de couvrir les emprunts du budget économie pour lesquels il n'y avait pas de recette en face par un virement du budget principal, ainsi que pour toutes actions ne disposant pas d'un financement propre.

Les virements prévus en 2024 par budgets sont les suivants :

- Budget économie : 1 688 492,13 €
- Budget crèche de Chevrières : 275 842,50 €
- Budget Hurongues : 1 052 545,48 €
- Budget Centre aquatique Escap'ad : 1 367 540,22 €
- Budget de Zones :
  - ZA Croix Chartier : 10 000 €
  - ZA Les Plaines : 75 000 €

**Soit au total : 4 469 420,33 €.**

#### - Actions et projets 2024

Ainsi et pour illustrer quelques actions ou projets nouveaux prévus au BP 2024 :

- Poursuite des travaux d'aménagement sur les diverses zones d'activités économiques,
- Poursuite du projet de réalisation d'une baignade naturelle sur le plan d'eau de Hurongues,
- Poursuite de l'opération d'aménagement du centre-bourg de la Commune de Sainte-Foy-l'Argentière (signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Le budget s'équilibrera entre les dépenses et les recettes),
- Poursuite du programme annuel voirie communautaire,
- Lancement de l'opération de contournement routier de Saint-Laurent-de-Chamousset et voie cyclable,
- Poursuite études et lancement premiers travaux de rénovation énergétique sur les deux piscines du territoire.

#### - Taux d'imposition pour 2024

Par rapport à 2023, les bases fiscales ont évolué d'environ 3,9 %. Cette évolution des bases fixée au niveau national permet une progression de la recette fiscale à hauteur de 99 533 €.

Cependant, les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes dans un contexte d'inflation. La CCMDL s'est efforcée de maintenir le niveau du service rendu aux usagers.

Dans ce contexte, le conseil communautaire a décidé des évolutions de taux suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe habitation sur les résidences secondaires : augmentation de 10 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : aucune augmentation,
- taux de cotisation foncière des entreprises : le taux ne peut augmenter plus que le plus petit des coefficients de variation entre : les taux de taxe foncière bâti des communes 2022-2023 et les taux moyens pondérés de bâti et de non bâti 2022-2023. Aucune n'augmentation n'était possible,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : aucune augmentation.

<b>TAUX</b>	<b>Taux 2023 votés</b>	<b>Taux 2024 votés</b>
Foncier Bâti (FB)	1,75 %	1,93 %
Foncier Non Bâti (FNB)	4,01 %	4,01 %
Contribution Foncière économique (CFE)	27,24 %	27,24 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires	9,00 %	9,00 %

#### - Produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024

En application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 25 septembre 2018, a instauré une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Pour rappel, l'exercice de cette compétence est délégué aux 6 syndicats de rivières : SYRIBT, SIMA COISE, SMAELT, SMAGGA, SAGYRC et SYGR.

Les contributions à ces 6 syndicats de rivières représentent pour 2024 un montant prévisionnel (hors travaux 2024 pour le SIMA Coise) de 293 947 €, dont 289 650 € pour la partie GEMAPI.

Pour rappel le montant de la taxe GEMAPI a été :

- en 2020 et 2021 : 165 000 €,
- en 2022 : 231 000 €,
- en 2023 : 251 000 €.

Pour 2024, le conseil communautaire a voté le montant de 289 650 € correspondant à la part GEMAPI appelée par les syndicats de rivières plus les travaux réalisés par le SIMA Coise en 2023 pour un montant de 26 445,35 € (mandaté sur l'exercice 2024).

- **Synthèse des montants du CA 2023 et BP 2024 par budgets**

fonctionnement				
Total prévisionnel 2023	2023			Prévisionnel 2024
	dépenses	recettes	solde	

budget total 2024 (F + I)	Pourcent age de la masse globale
---------------------------------	---

Budget principal	20 137 612,74	14 628 758,71	20 069 389,16	5 440 630,45	20 913 396,36
Ordures ménagères	4 928 793,82	4 430 038,65	4 899 545,21	469 506,56	4 627 327,99
Economie	2 235 004,35	1 047 433,18	1 986 463,53	939 030,35	2 657 379,73
Crèche Chevrières	721 549,17	617 922,73	666 680,28	48 757,55	721 038,38
ADS	139 296,33	125 415,70	139 323,80	13 908,10	128 506,00
CMA	2 648 761,02	140 490,79	2 655 847,71	2 515 356,92	2 969 993,79
Centre Aquatique	1 300 230,50	1 062 170,97	1 200 693,08	138 522,11	1 550 181,76
Assainissement	3 059 820,11	1 832 721,69	3 514 471,59	1 681 749,90	3 227 537,14
Zone Hurongues	1 259 122,28	960 962,09	1 118 615,26	157 653,17	1 325 310,74
ZA Ste Catherine	280 931,04	275 211,04	275 211,04	0,00	61 767,96
ZA Chevrières	38 020,80	33 000,00	33 000,80	0,80	35 020,80
ZAC Croix Chartier	1 757 389,10	1 690 962,80	1 638 970,96	-51 991,84	1 807 378,36
ZA Le Plomb	833 219,40	642 430,82	642 430,82	0,00	311 360,58
ZAC Les Plaines	438 552,04	271 304,51	271 304,51	0,00	715 445,94
ZA Croix Grand Borne	662 420,00	4 374,00	4 374,00	0,00	840 520,00
ZA Bellevue II	1 341 188,78	633 334,89	633 334,89	0,00	628 230,00
ZI Colombier Grange Eglise I	165 287,78	93 778,85	93 778,85	0,00	14 087,02
ZA Grange Eglise II	1 215 014,16	565 920,83	565 920,83	0,00	380 616,84
<b>TOTAL</b>	<b>43 162 213,42</b>	<b>29 056 232,25</b>	<b>40 409 356,32</b>	<b>11 353 124,07</b>	<b>42 915 099,39</b>

30 015 577	42,21%
5 703 687	8,02%
6 248 090	8,79%
855 925	1,20%
148 793	0,21%
4 467 684	6,28%
2 007 957	2,82%
7 981 081	11,22%
2 086 944	2,93%
294 399	0,41%
84 247	0,12%
3 494 527	4,91%
793 884	1,12%
2 445 486	3,44%
1 688 674	2,37%
1 136 170	1,60%
230 706	0,32%
1 428 691	2,01%
<b>71 112 522</b>	<b>100,00%</b>

investissement				
Total prévisionnel 2023	2023			Prévisionnel 2024
	dépenses	recettes	solde	

Budget principal	9 505 731,86	5 692 003,86	4 190 251,80	-1 501 752,06	9 102 181,12
Ordures ménagères	1 260 825,91	477 435,57	957 896,28	480 460,71	1 076 359,20
Economie	4 132 446,63	3 051 101,56	980 363,92	-2 070 737,64	3 590 709,78
Crèche Chevrières	132 768,73	100 817,58	53 803,10	-47 014,48	134 886,43
ADS	23 655,12	11 732,99	23 884,72	12 151,73	20 286,73
CMA	1 891 520,32	104 459,84	148 082,30	43 622,46	1 497 690,40

Centre aquatique	816 531,51	629 457,46	643 501,78	14 044,32	457 775,58
Assainissement	5 201 418,03	2 042 102,71	2 620 440,09	578 337,38	4 753 543,71
Hurongues	5 179 151,31	1 284 155,97	1 302 935,87	18 779,90	761 632,86
ZA Ste Catherine	273 721,60	98 280,57	273 711,60	175 431,03	232 631,48
ZA Chevrières	49 225,78	0,00	49 214,98	49 214,98	49 225,78
ZAC Croix Chartier	1 697 224,71	1 631 225,41	1 650 669,57	19 444,16	1 687 148,61
ZA Le Plomb	667 329,90	480 612,57	649 205,69	168 593,12	482 523,79
ZAC Les Plaines	314 969,00	45 496,98	244 495,00	198 998,02	1 730 040,47
ZA Croix Grand Borne	670 980,00	19 144,00	0,00	-19 144,00	848 154,00
ZA Bellevue II	1 051 979,53	619 135,64	749 227,17	130 091,53	507 940,00
ZI Colombier Grange Eglise I	149 298,33	18 194,96	85 988,33	67 793,37	216 618,51
ZA Grange Eglise II	1 045 607,16	539 134,75	597 898,16	58 763,41	1 048 074,42
<b>TOTAL</b>	<b>34 064 385,43</b>	<b>16 844 492,42</b>	<b>15 221 570,36</b>	<b>-1 622 922,06</b>	<b>28 197 422,87</b>

Définitions :

- épargne brute : (recettes courantes - dépenses courantes) -  
remboursement des intérêts d'emprunts
- épargne nette : épargne brute - (remboursement du capital des emprunts  
+ (produits exceptionnels - charges exceptionnelles))